

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (volet incendie), **séance du 10 septembre 2025**, tenue à la salle multifonctionnelle de Deschaillons à 19 h 30 sous la présidence de Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschaillons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. René Guimond, maire
Sainte-Françoise	M. Yvon Paulin, représentant
Saint-Sylvère	Mme Sylvie Tanguay, mairesse
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Formant quorum	

Absents :

M. Éric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets
Mme Lucie Allard, mairesse de la ville de Bécancour ainsi que leurs représentants

Assistent également à cette séance :

M. Vincent Marcoux, directeur général
M. Guy Lemieux, directeur incendie

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On procède à la prise de présences et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à tous, félicite la municipalité de Deschaillons pour les travaux de réfection de la nouvelle salle multi fonctionnelle et procède à l'ouverture de la séance (19 h 34).

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION # 2025-09-182

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Guy Beaudet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL-SÉANCE DU 11 JUIN 2025
5. CORRESPONDANCE
6. FINANCES – SSIRMRCB
 - 6.1 Liste des encaissements et déboursés
 - 6.2 Suivi budget
 - 6.3 Liste des comptes à approuver
 - 6.4 Achat d'un camion
 - 6.5 Frais jeux mondiaux
 - 6.6 Frais pour rapport incendie
 - 6.7 Vente matériel en surplus
7. RAPPORT PRÉVENTION
 - 7.1 Bilan de la prévention résidentielle
8. RAPPORT DIRECTION
 - 8.1 Suivi des interventions
 - 8.2 Suivi des tests annuels des camions
 - 8.3 Collecte de sang
9. RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 Aide financière pour formation des pompiers- Formation P1
10. AFFAIRES NOUVELLES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL-SÉANCE DU 11 JUIN 2025

RÉSOLUTION # 2025-09-183

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

5. CORRESPONDANCE

Aucune

6. FINANCES – SSIRMRCB

6.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements pour la période du 1^{er} juin au 27 août 2025 s'élèvent à 265 981,41 \$.

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 245 691,48 \$.

6.2 Suivi budget

M. Lemieux présente le suivi du budget au 31 aout 2025.

6.3 Liste des comptes à approuver

RÉSOLUTION # 2025-09-184

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou le directeur incendie à effectuer les dépenses à venir, ainsi qu'il suit :

DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
2025-06-25	MCG Groupe Conseil	Coaching direction	5 850,00 \$
2025-06-18	L'Arsenal	Achat habit de combat	11 080,00 \$
	TOTAL		<u>16 930,00 \$</u>

6.4 Achat d'un camion

RÉSOLUTION # 2025-09-185

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que le camion 1011 est désuet;

CONSIDÉRANT les nouvelles normes de santé, sécurité en matière de décontamination;

CONSIDÉRANT le plus grand nombre de pompières au sein du service;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un nouveau véhicule pour combler les besoins;

CONSIDÉRANT que le comité d'officiers formé pour l'analyse des besoins pour le camion recommande l'achat du nouvel autobus de ville plancher bas EIDorado EZ Rider 2010;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE René Guimond

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou le directeur incendie à effectuer l'achat du nouveau véhicule au prix de 40 000 \$.

6.5 Frais jeux mondiaux

Une politique sera à élaborer ultérieurement afin de préciser les montants accordés.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

Le conseil des maires félicite Mlle Jazmin Henry-Guimond pour sa participation et la deuxième place de son équipe en volley-ball féminin aux mondiaux.

6.6 Frais pour rapport incendie

Ce point est reporté à plus tard afin de revoir le règlement complet de tarification.

6.7 Vente matériel en surplus

7. RAPPORT PRÉVENTION

7.1 Bilan de la prévention résidentielle

8. RAPPORT DIRECTION

8.1 Suivi des interventions

8.2 Suivi des tests annuels des camions

8.3 Collecte de sang

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Aide financière pour formation des pompiers- Formation P1

RESOLUTION #2025-09-186

Formation cohorte pompiers – programme de subvention 2026-2027

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la MRC de Bécancour désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que le SSIRMRCB prévoit la formation pompier 1 pour 5 pompiers et opérateur d'autopompe pour 6 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que le SSIRMRCB doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

SUR PROPOSITION DE Mme Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bécancour.

10. AFFAIRES NOUVELLES

M. Lyonnais remercie M. Bélisle et M. Dupont(absent) pour leur dévouement des dernières années comme maires. Le lieu de la prochaine rencontre sera à Saint-Sylvere le 5 novembre.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 2025-09-187

SUR PROPOSITION DE Mme Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance
soit levée le 10 septembre 2025 à 20 h 52.

Mario Lyonnais
Préfet

Vincent Marcoux
Directeur général